



### **Vous êtes témoins d'un acte de vandalisme, que devez-vous faire ?**

Briser une glissade dans le module de jeu pour enfant, renverser les poubelles sur le sol, dessiner un graffiti sur un mur ou un clôture, briser une table à pique-nique, endommager les plantations d'arbres et de végétaux, voilà quelques actes que votre Municipalité subit chaque année et qui témoignent d'un manque de civisme et de respect à l'égard des biens publics par certains individus.

Bien que souvent mineurs, ces gestes demeurent des actes de vandalisme répréhensibles qui briment fréquemment les usagers des parcs et espaces verts. Ces comportements volontaires sont criminels et l'auteur de ces actes peut, selon le cas, recevoir une amende ou être poursuivi en justice.

Voici quelques coordonnées à garder à portée de la main pour rapporter un événement, un incident ou un problème dont vous êtes témoin dans les parcs.

#### **Lorsque vous constatez :**

- un bris (ex. banc de parc brisé)
- graffitis
- propreté (ex. des bouteilles de verres éclatées)
- éclairage (ex. lumières de lampadaires brisées)
- entretien (ex. une affiche de réglementation mal fixée)

nous vous invitons à contacter la Municipalité de Saint-Paul par téléphone au 450-759-4040, poste 21 ou par courriel à [mairie@municipalitestpaul.qc.ca](mailto:mairie@municipalitestpaul.qc.ca). Également, vous pouvez vous présenter en personne durant les heures de bureau à la mairie de Saint-Paul situé au 18, boulevard Brassard.

#### **Lorsque vous êtes témoin d'un :**

- actes de vandalisme (ex. des individus essaient de briser un module de jeu)
- incivilité (ex. un comportement extrêmement violent dans un parc)
- tapage nocturne (ex. un attroupement dans un parc après les heures de fermeture du parc)

n'hésitez pas à contacter le service de police de M.R.C de Joliette au 450-759-5222 ou 911

#### **Lorsque vous constatez:**

- des infractions relatives aux chiens

contactez Carrefour canin Lanaudière au 450-752-2646

Pour le maintien d'une qualité des parcs et espaces verts, la collaboration de tous est souhaitée. Vous faites partie de la solution! N'hésitez pas à communiquer avec votre Municipalité pour nous faire part de ces situations problématiques dans nos lieux publics.